

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Jean-Jacques DAMOY (excusé), Geneviève COSTIOU, Florian SALAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yves CAËR.

ORDRE DU JOUR :

1. BLOC SANITAIRE DU PAL – Marchés de travaux
2. VOIRIE COMMUNALE – Programme 2022 – Marché de travaux
3. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
4. BUDGET PRINCIPAL – Décisions modificatives n° 2

1. BLOC SANITAIRE DU PAL – Marchés de travaux

Conformément au Code des marchés publics, une consultation d'entreprises a été réalisée pour les travaux de reconstruction du bloc sanitaire du Pal.

A l'issue de cette consultation et après avis de la Commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir les entreprises ci-après :

Lot n° 1 Démolitions, gros-œuvre, VRD	LIZIARD Environnement (Plouédern)	70 722.00 € HT
Lot n° 2 Charpente, bardage bois	SEBACO (Ergué-Gabéric)	23 500.00 € HT
Lot n° 3 Couverture ardoises	MOAL Couverture (Guipavas)	10 570.80 € HT
Lot n° 4 Menuiseries extérieures	SEBACO (Ergué-Gabéric)	14 300.00 € HT
Lot n° 5 Carrelage, faïence	LE TEUFF (Le Cloître-Pleyben)	6 584.00 € HT
Lot n° 6 Peinture	LETTY (Quimper)	3 056.40 € HT
Lot n° 7 Electricité	SASU BDF (Rosnoën)	13 670.35 € HT
Lot n° 8 Plomberie, sanitaire	SASU BDF (Rosnoën)	11 236.69 € HT
		<hr/>
		153 640.24 € HT
		184 368.29 € TTC

Le Conseil se déclare favorable à ces propositions et donne pouvoir au Maire pour signer les formalités (marchés, avenants éventuels...) liées à ce dossier et engager les travaux.

2. VOIRIE COMMUNALE – Programme 2022 – Marché de travaux

Le programme 2022 de gros travaux sur la voirie communale avait été défini comme suit :

- Route de Lanver (VC n° 7) : reprise de la chaussée en raison de la résurgence de racines d'arbres,
- La Forêt : gravillonnage (bi-couche) de la desserte d'une habitation,
- Route de Gorreker (VC n° 1) et Route de Kerdilès (VC n° 19) : reprise et rechargement de tranchées suite à des travaux sur le réseau électrique.

Conformément au Code des marchés publics, une consultation d'entreprises a été réalisée pour ce programme avec l'aide des services de la Communauté de communes.

A l'issue de cette consultation et après avis de la Commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 40 993,60 € HT soit 49 192.32 E TTC.

Le Conseil se déclare favorable à cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer les formalités (marché, avenants éventuels...) liées à ce dossier et engager les travaux.

3. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les services du Centre des Finances publiques de Crozon ont fait savoir qu'une personne restait redevable à la commune d'une somme de 20 centimes correspondant à un paiement erroné réalisé en 2020.

Vu la modicité de la somme et du coût des recouvrements, il est proposé d'admettre cette somme de 0.20 € en créance irrécouvrable.

Avis favorable du Conseil.

4. BUDGET PRINCIPAL – Décisions modificatives n° 2

Le Maire propose au Conseil un certain nombre de modifications au budget principal de l'année 2022, le détail apparaissant en annexe à la présente délibération :

Fonctionnement : équilibre dépenses-recettes à 0 euros

Investissement : équilibre dépenses-recettes à 60 000 euros

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ces modifications._